

Compte-rendu du déjeuner avec Arnaud Magnier, Secrétaire Général pour les consultations citoyennes

2 juillet 2018

Le 2 juillet, les membres du Cercle des réseaux européens ont rencontré Arnaud Magnier, Secrétaire Général pour les consultations citoyennes, pour échanger sur l'organisation et l'impact futur des consultations citoyennes sur l'Union européenne. Notre invité est notamment revenu sur l'organisation de cet exercice en France, le climax européen sur le sujet, ainsi que sur les premiers résultats observables.

Le fondement des consultations citoyennes

Arnaud Magnier est d'abord revenu sur l'objectif initial des consultations citoyennes : **sortir du cadre actuel de discussion pour l'ouvrir aux citoyens mais également aux différentes parties prenantes**. Ainsi, la société civile, les ONG, les corps intermédiaires, les fédérations, les associations, les organisations professionnelles et les entreprises sont invités à participer à cet exercice afin de faire entendre leur voix. Une quinzaine d'entreprises se sont par ailleurs déjà engagées à organiser un débat dans le cadre des consultations.

Les consultations citoyennes en France

Organisation

En France, le gouvernement propose à la société civile **d'être à l'initiative des consultations citoyennes**, d'organiser des événements qui pourront être labellisés comme tels à condition de respecter certains principes. **Les organisateurs doivent s'engager à adopter une démarche transparente et pluraliste, ainsi qu'à établir un compte rendu public des débats (alimenter la consolidation de ce qui sortira des consultations) en échange de quoi ils s'inscrivent dans la démarche des consultations citoyennes**. Un kit d'animation de rencontre, mais aussi un accès à des vidéos de formation, des fiches pratiques, des modèles de documents ou une « banque d'idées » sont fournis aux organisateurs d'initiatives labellisées.

A ce jour, 400 événements ont été labellisés « consultation citoyenne » et 210 ont déjà eu lieu. Le SGCE reçoit près de 40 demandes par semaine.

Sur le fonds, les événements peuvent se concentrer sur un sujet spécifique, cas le plus souvent identifié dans les consultations organisées par les entreprises, alors que d'autres sont plus larges.

Actuellement, tout semble fonctionner correctement : les porteurs de projets et les citoyens participants semblent satisfaits. La méthode de labellisation employée semble probante puisque le SGCE n'a pas reçu de critiques significatives.

La communication : une difficulté à surmonter

La difficulté à laquelle le SGCE est actuellement confronté est lié à la communication. En effet, faire de la communication positive est compliqué et les consultations citoyennes **n'ont pas atteint le seuil de notoriété suffisant pour toucher une part significative de la population. Encore trop de personnes ignorent la tenue de cet exercice qui prend fin dans 24 semaines. Le SGCE s'attelle donc à renforcer cette communication**. Un constat est que la communication sur les réseaux sociaux est efficace mais insuffisante car ne permet pas d'obtenir une masse critique.

Par ailleurs, le gouvernement fait face à une actualité toujours plus fournie et les consultations sont noyées par une grande masse de sujets, d'où le manque de communication institutionnelle, télévisuelle ou ministérielle.

Premières tendances observées

A ce jour, des premières tendances ressortent des comptes rendus reçus par le SGAE sur les demandes pour plus d'Europe:

- **L'Europe sociale** à travers le concept de l'Europe qui protège. Il y a une grande inquiétude sur l'avenir, les emplois, la compétitivité des entreprises, etc. Il n'y a cependant pas de grandes attentes formulées concernant les politiques publiques à mener, juste une attente large à ce sujet.
- **Les dumping sociaux et fiscaux** sont également un élément de préoccupation. Les premiers résultats démontrent une importante attente d'une Europe forte sur ces sujets.
- **L'investissement dans l'innovation** est un troisième sujet de préoccupation. Les résultats préliminaires montrent une inquiétude quant à la compétitivité de l'Europe si les grandes évolutions technologiques ne se réalisent pas sur son sol.
- **La question migratoire** est également ressortie mais traitée par le prisme de la solidarité. Les résultats préliminaires montrent que l'Europe est attendue sur ce sujet, ainsi que sur celui de la solidarité dans le sens large du terme.

Par ailleurs, Arnaud Magnier est également revenu sur un point important des premiers retours collectés. **Des actions concrètes sont attendues par les Français à l'issue de ces consultations.** De nombreuses personnes associent l'exercice actuel au référendum de 2005 sur une Constitution européenne. Beaucoup de Français ont perçus le traité de Lisbonne comme une trahison suite aux résultats du référendum. **Ils souhaitent donc que les réponses apportées soient entendues, et que des actions concrètes respectueuses des résultats soient engagées.**

Calendrier national et restitution

La restitution des résultats au niveau national est estimée **au 15 novembre**. D'ici là, **une communication dans les différentes presses régionales est prévue en septembre.**

Le processus d'analyse ne sera pas réalisé au niveau du SGCCE. En effet, le SGCCE ne souhaite pas que les résultats puissent être critiqués et perçus comme orientés alors qu'il est indépendant. Afin que les résultats puissent être présentés et perçus comme apaisés, un panel d'experts de la société civile traitera les résultats et rédigera un rapport présentant une conclusion.

La place des entreprises

Les premières initiatives mises en place par les entreprises sont des succès.

Nombre d'entre elles ont déjà l'expérience des consultations internes. Certaines en ont profité pour mettre en place des événements originaux, comme par exemple des team buildings.

Les entreprises ont par ailleurs une totale latitude pour agir en posant et appliquant leurs propres méthodologies.

Arnaud Magnier a appelé les entreprises à revenir vers lui avec des propositions qui permettraient d'affiner la méthodologie des consultations, et ce afin d'intéresser davantage les entreprises. Il a rappelé que les entreprises avaient une place importante dans le processus des consultations du fait de leur place dans la société.

Les consultations à l'échelle européenne

La France a surpris en proposant de placer les citoyens au centre des débats : ce n'est pas conforme à l'image habituelle que le pays renvoie auprès de ses partenaires européens. Le projet est par ailleurs désormais adopté par les 27 Etats membres de l'UE. Chaque ambassadeur a signé un engagement au sein du Coreper. Le projet a été conçu avec beaucoup de flexibilité afin de convaincre tous les Etats membres de participer à ce processus. Cette marge leur assure de pouvoir garder entre les mains tous les aspects des consultations, ce qui préserve leur compétence nationale.

Eléments de calendrier

Le calendrier de mise en œuvre des consultations **converge vers le Conseil du 14 décembre 2018** au cours duquel un débat des chefs d'Etat est prévu sur la synthèse générale des résultats qui auront été obtenus dans chaque Etat membre à l'issue des consultations. Des conséquences seront alors tirées des résultats obtenus en vue de **l'adoption de décisions et d'actions lors du Sommet de Sibiu.**

Les consultations **seront clôturées le 31 octobre 2018** afin de ne pas entrer en collision avec le temps de campagnes des différents partis politiques en vue des élections européennes.

Actions entreprises dans les autres Etats membres

Concernant les autres Etats membres, **20 d'entre eux sont actuellement à la manœuvre et les consultations y sont actuellement pleinement menées.** Pour les 7 autres, malgré leurs engagements, certains éléments de contexte bloquent le processus. Par exemple, le Danemark doit adopter une loi pour pouvoir mettre en place les consultations citoyennes sur son territoire. Cependant, l'agenda parlementaire est actuellement très chargé et le projet de loi pertinent ne peut actuellement passer par l'assemblée législative.

L'Espagne est un exemple de pays très innovateur et très engagé dans le processus des consultations. Le pays a débloqué une ligne budgétaire pour les mener à bien. L'Italie avait également bien commencé ce processus mais les dernières élections ont bloqué cela du fait de l'actuelle réorganisation institutionnelle au sein du pays.

La Roumanie, qui obtiendra la Présidence du Conseil en janvier, mènera son processus de consultation propre jusqu'au Sommet de Sibiu.

Concernant le cas le plus spécifique de la Hongrie, les autorités hongroises se sont positionnées contre le projet. La Hongrie a rallié le projet 3 semaines avant le début du processus du fait que tous les autres Etats membres étaient alors engagés.

Par ailleurs, la Hongrie s'était également opposée à la constitution d'un panel citoyen pour la rédaction du questionnaire utilisé pour la consultation déployée en ligne par la Commission. 40000 réponses ont d'ailleurs été collectées par ce biais. Les Hongrois ayant répondu à ce questionnaire (nationalité ayant apportée le plus de réponses à ce jour) sont, vraisemblablement et d'après les premiers retours off de la Commission européenne, pour la plupart, critiques à l'égard de la politique de Viktor Orban.

Côté institutions, le CESE européen a pour projet d'organiser une séance plénière le 12 décembre pour réunir la société civile et influencer sur les discussions des chefs d'Etat du 14 décembre. Il ne s'agit à ce jour que d'un projet. Arnaud Magnier estime que, étant donné le faible engagement de l'ensemble des députés européens sur leurs territoires respectifs (même si certains se sont fortement mobilisés), les consultations citoyennes feront sans doute l'objet que d'un unique débat en session plénière du Parlement européen, sans doute consacré à la jeunesse.
